

Commune : SAINT-CIRQ (159)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 325H  
Document vérifié et numéroté le 08/06/2020  
A MONTAUBAN  
Par **PLAGNE Sébastien**  
inspecteur des finances publiques  
Signé

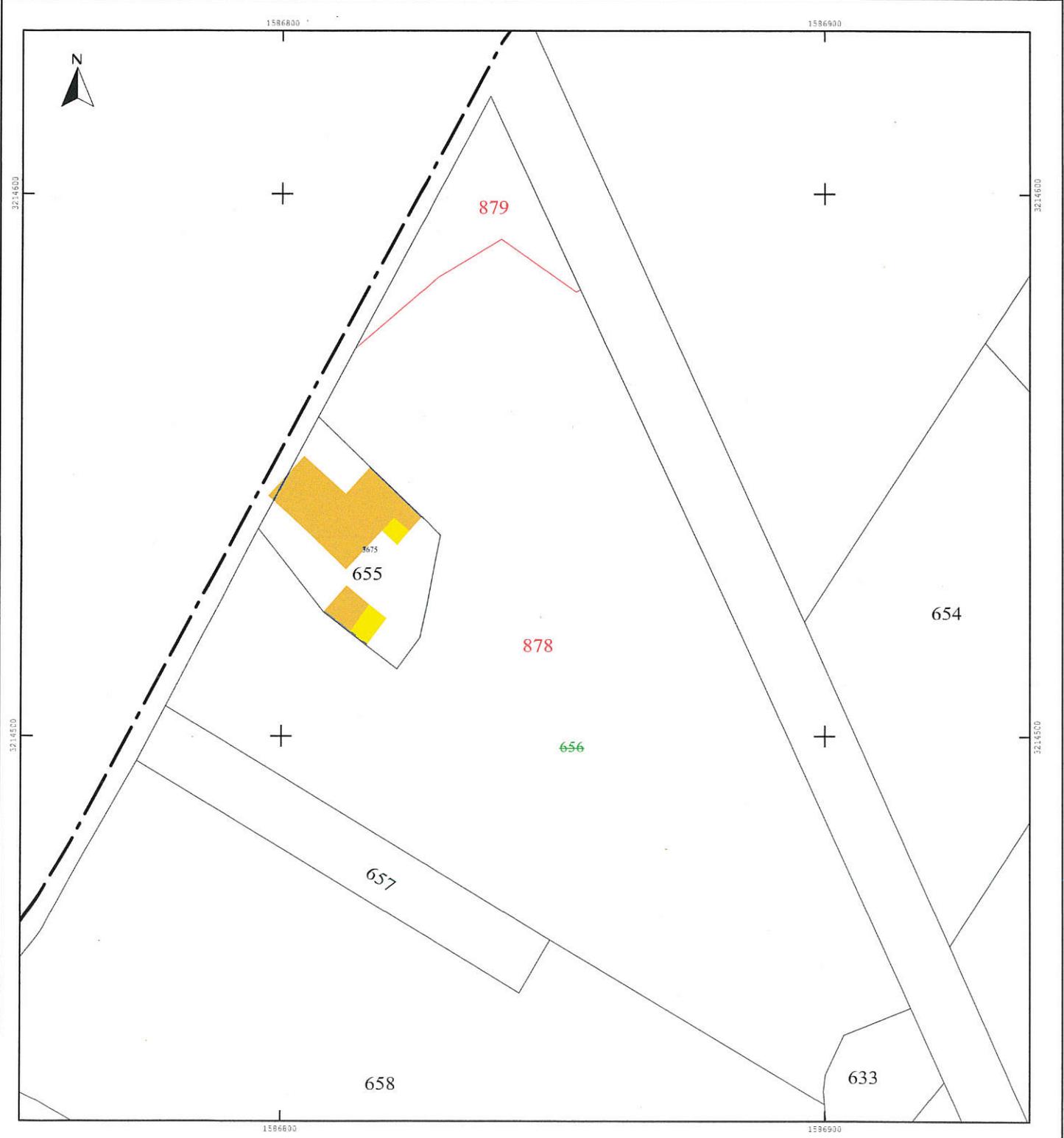
MONTAUBAN  
30 avenue du Danemark  
BP 630  
  
82017 MONTAUBAN  
Téléphone : 05 63 21 57 77  
Fax : 05 63 21 57 02  
ptgc.820<;montauban@dgfip.finances.gouv.fr

**CERTIFICATION**  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)  
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3) a été établi (1) :  
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
B - En conformité d'un piquetage : ..... effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé le ..... par ..... géomètre à .....  
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la feuille mise 6463.  
A ..... , le .....

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)  
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité propriétaire, etc...)

Echelle d'origine : 1/2500  
Echelle d'édition : 1/1000  
Date de l'édition : 08/06/2020  
Support numérique : .....

D'après le document d'arpentage dressé  
Par **GEOFIT-EXPERT** (2)  
  
Réf. :  
Le 05/12/2019





Envoyé en préfecture le 17/09/2020

Reçu en préfecture le 17/09/2020

Affiché le 18/09/2020

ID : 082-228200010-20200825-CP2020\_08\_11-DE

Commune : SAINT-CIRQ (159)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 324M  
Document vérifié et numéroté le 20/05/2020  
A MONTAUBAN  
Par **PLAGNE Sébastien**  
inspecteur des finances publiques  
Signé

MONTAUBAN  
30 avenue du Danemark  
BP 630  
  
82017 MONTAUBAN  
Téléphone : 05 63 21 57 77  
Fax : 05 63 21 57 02  
ptgc.820<;montauban@dgif.finances.gouv.fr

CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)  
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)  
a été établi (1) :  
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
B - En conformité d'un piquetage : ----- effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou d'ornage, dont copie ci-jointe, dressé  
le ----- par ----- géomètre à -----  
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées  
au dos de la présente 6463.  
A -----, le -----

Echelle d'origine : 1/2500  
Echelle d'édition : 1/1500  
Date de l'édition : 20/05/2020  
Support numérique : -----

D'après le document d'arpentage dressé  
Par **GEOFIT-EXPERT** (2)  
  
Réf. :  
Le

(1) Payer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan révisé par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)  
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avocat, représentant qualifié de l'autorité exploitant, etc...)

*Modification selon les énonciations d'un acte à publier*

